Pas-de-Calais : première peine de prison ferme prononcée pour non-respect du confinement

11/04/2020 à 17h43



Arras : première peine de prison ferme prononcée pour non-respect du confinement

Après avoir violé le confinement à cinq reprises sans présenter d'attestation valable, un homme de 22 ans a été interpellé cette semaine. Le tribunal l'a condamné ce vendredi à deux mois de prison ferme.

Avait-il conscience de commettre un délit et de compromettre non seulement sa santé, mais aussi celle des autres ? Sans aucun doute pour la procureure, mais pas si certainement l'avocat du jeune homme présenté ce vendredi au tribunal en comparution immédiate, en visio-conférence. « *Je vais rester chez moi* », a promis le prévenu de 22 ans, placé en détention provisoire depuis mercredi, et qui jurait que l'on ne l'y reprendrait plus… après cinq incartades au moins. D'ailleurs, « *vous auriez pu être interpellé dès la quatrième…*

[…]

La Voix du Nord